

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**FL/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JANVIER 2017**

-----

Le vingt-trois janvier de l'an deux mille dix-sept à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame FOUCAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-sept janvier de l'an deux mille dix-sept conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. JOLY à Mme FOUCAULT  
M. ZAKARIAN à Mme ROQUAIN  
M. CHARLES à Mme LEGOFF  
M. LARNICOL à M. DELORT  
Mme ORSINI à Mme CHATEAU-GILLE  
M. DERBANNE à M. DOSSMANN  
M. LEFEVRE à Mme DELBECQ  
M. MILLET à M. TREBULLE  
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING à M. YAHIEL

**EXCUSEE :**

Mme BARBET

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme LIBONG

-----

Madame FOUCAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu des séances du Conseil municipal du 26 septembre 2016 et du 14 novembre 2016 qui sont approuvés à l'unanimité.

Puis, Madame FOUCAULT demande au Conseil de se procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### DESIGNE

- Madame Magali LIBONG secrétaire de séance,

### PREND ACTE

- du débat d'orientations budgétaires du budget annexe assainissement,

### AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société MEDIAKIOSK et tout document y afférent pour l'installation d'un kiosque au centre commercial des Prés-Hauts,

### DEMANDE

- une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017 à Madame Maud OLIVIER, Députée de l'Essonne, pour l'extension de l'espace Tourliere - Orangerie, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### S'OPPOSE

- au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay prévu par la loi ALUR par 28 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),

### DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Club ABC pour leur braderie,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Club audiovisuel de Verrières-le-Buisson.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

### PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°1 Contrat entre la ville et la société DECALOG pour la maintenance du logiciel PAPRIKA pour un montant annuel de 3 531,21 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,
- N°2 Contrat entre la ville et la société LOGITUD pour la maintenance du lecteur de lignes magnétiques pour un montant annuel de 133,62 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,
- N°3 Contrat entre la ville et la société LOGITUD pour la maintenance des produits Municipol et Galata magnétique pour un montant global annuel de 1 665,24 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,

- N°4 Convention entre la ville et l'association la Coccinelle Verte pour une mise à disposition de locaux pour des permanences de ladite association dans le cadre de la promotion de la biodiversité, des savoirs et des pratiques agraires respectueuses de l'environnement et de la santé pour une durée d'un an, reconductible deux fois de façon expresse,
- N°5 Convention de partenariat entre la ville et le CFPPAH pour des travaux d'entretien des arbres dans l'arboretum municipal Roger de Vilmorin pour une durée de trois ans,
- N°6 Convention entre la ville et l'association Bâtir Sain pour une mise à disposition de locaux pour des permanences de ladite association pour une durée d'un an, renouvelable deux fois de façon expresse, dans le cadre de la promotion de modes de construction et d'aménagement respectueux de l'environnement, du confort et de la santé,
- N°7 Convention de partenariat entre la ville et l'association Foyer Alliance dans le cadre du projet AGIR organisé par le service Jeunes afin de répondre au projet de solidarité,
- N°8 Contrat de prestation entre la ville et l'association Mixage Fou pour une intervention de 3 ateliers « Mon premier mixage fou » les mercredis 25 janvier, 15 février et le samedi 27 mai 2017 à 15h à la médiathèque André Malraux pour un montant global de 600 €,
- N°9 Création d'une régie de recettes pour des actions d'autofinancement d'un séjour de solidarité en France pour 2017,
- N°10 Déclaration d'infructuosité du marché public relatif au lot n°3 « Cirque équestre et arts du cirque » pour la consultation ayant pour objet l'organisation des classes transplantées 2017,
- N°11 Contrat d'abonnement entre la ville et la société AVENUE-WEB SYSTEMES (AWS) pour la dématérialisation des marchés publics pour un montant global et forfaitaire de 560 € HT pour une durée d'un an à compter du 5 janvier 2017,
- N°12 Conclusion d'un marché public relatif à la mission de programmation en vue de la réhabilitation du centre culturel André Culturel avec le groupement composé du PREMIER ACTE (mandataire) et Luc COGNY (cotraitant) pour un montant global et forfaitaire de 29 250 € HT soit 35 100 € TTC,
- N°13 Conclusion d'un marché public relatif à l'extension de l'Orangerie de la propriété Vaillant Espace Michel Tourlière sis, 66 rue Honoré d'Estienne d'Orves avec la société CHANIN pour un montant global et forfaitaire de 223 040,16 € HT soit 267 648,19 € TTC,
- N°14 Convention entre la ville et CAP'COM pour une formation prévue le 26 janvier 2017 pour un montant de 708 € HT,

- N°15 Contrat entre la ville et la société CLUB BUREAUTIQUE pour la maintenance d'une tireuse de plans grands formats pour le bureau d'étude des services techniques de la ville pour un loyer annuel de 2 200 € HT pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le loyer étant confié à BNP PARIBAS LEASE GROUP,
- N°16 Conclusion d'un marché public relatif au remplacement des éléments de fermeture des parcs Louise de Vilmorin et Régnier avec la société MULTICLO pour un montant global et forfaitaire de 41 998,65 € HT pour la solution de base et de 5 186,48 € HT pour la variante exigée,
- N°17 Conclusion d'un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption avec la société AEDIFICIO pour un montant global et forfaitaire de 6 916 € HT pour l'élément DIA et pour un taux de rémunération de 6,40 % concernant les autres éléments de la mission de maîtrise d'œuvre,
- N°18 Convention entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France pour une formation prévue du 6 au 9 mars 2017 pour un montant de 510 € TTC,
- N°19 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur JÉZÉQUEL, animateur, pour intervenir au sein d'un atelier « Découverte du tangram » le mercredi 22 mars 2017 à 14h30 à la médiathèque pour un montant de 210 € TTC,
- N°20 Signature du lot n°2 (poney) du marché public relatif à l'organisation des classes transplantées pour les écoles de la ville pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017 avec la société LES ECURIES D'AIR PUR pour un montant estimatif de 14 591,83 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Pour le Maire,  
Par délégation et par ordre du tableau,**

**Caroline FOUCAULT  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.